

ses recommandations justement pour les raisons qu'on a indiquées.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'aimerais faire une brève observation avant de poser une question au député. Plusieurs raisons m'empêchent d'appuyer le projet dans sa forme actuelle et je suis bien disposé à les partager avec vous.

D'abord, c'est l'usager et non l'arme elle-même qui est la source du problème. Deuxièmement, c'est l'élément criminel en général qui a accès à des armes et qui continuera d'y avoir accès, quelle que soit la loi en vigueur.

Je suis un peu fatigué d'entendre toutes ces allusions absurdes à l'incident de Montréal. Il n'y a rien dans ce projet de loi-ci ou dans un autre qui permet de garantir que l'on n'assistera pas à un autre incident du genre de celui de Montréal. C'est un fait, madame la Présidente.

Je suis heureux de voir que le député de Red Deer a parlé des inquiétudes qu'éprouvent de nombreux Canadiens, surtout dans les régions rurales. Je ne sais pas si ce projet de loi répond aux attentes des habitants de Toronto, madame la Présidente, mais il y a des gens dans toutes les régions qui sont préoccupés par la question.

J'espère que le comité se déplacera dans les régions, en dehors des grands centres, et je voudrais demander au député de Red Deer, tout en le remerciant de sa contribution exceptionnelle au débat et de l'intérêt qu'il porte aux préoccupations que j'éprouve à ce sujet comme d'autres Canadiens, s'il estime que le comité spécial devrait recueillir le point de vue des habitants des régions rurales du Canada en particulier, des gens qui possèdent et utilisent des armes à feu de façon régulière et légalement, et qui pourraient être très sérieusement touchés par certaines dispositions du projet de loi. Je me demande si le député pourrait nous dire si le comité spécial compte se déplacer.

M. Fee: Madame la Présidente, comme le sait très bien le député, ce n'est pas moi qui décide si le comité se déplace ou non.

J'encourage fortement la Chambre à autoriser le comité à se déplacer. J'ai dit, à l'instar du député, que les régions rurales et urbaines ne perçoivent pas la question de la même façon. Cela vaut pour les deux groupes. Je crois que le comité devrait se rendre dans les régions rurales du Canada pour y recueillir le point de vue d'associations de détenteurs d'armes à feu, qui sont légitimes, honnêtes et respectueuses de la loi afin que les membres du comité qui vivent dans des agglomérations urbaines puissent avoir une idée de ce que pensent les habitants des régions rurales. Il est important aussi que le comité se rende dans des centres urbains pour que la

population rurale puisse, à son tour, comprendre les préoccupations des habitants des grandes villes.

De plus, il est essentiel d'obtenir la participation d'associations de policiers qui, elles aussi, ont des préoccupations très sérieuses et valables à formuler. Il importe que le comité rencontre le plus grand nombre possible de Canadiens dans toutes les régions du pays.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): En faisant tout en son pouvoir pour torpiller son propre projet de loi C-80 concernant le contrôle des armes à feu, madame la Présidente, le gouvernement conservateur témoigne encore une fois de son excessive faiblesse et de son manque de volonté politique. Il témoigne en outre de son extrême incompétence et de sa plus complète désorganisation.

En juin dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à atteindre certains objectifs. Voilà qu'il déclare maintenant qu'il ne tient pas à ce que la Chambre adopte son propre projet de loi, préférant renvoyer pour étude à un comité spécial son objet soit le contrôle des armes à feu.

Les députés ministériels ont déclaré que c'était une bonne chose parce que nous devrions en examiner l'objet. Si nous nous étions prononcés en faveur du projet de loi en deuxième lecture, ledit projet de loi aurait été renvoyé pour étude à un comité. Le gouvernement aurait pu modifier la motion à l'étape de la deuxième lecture de façon à en saisir le comité de la justice ou un comité spécial. Il n'était pas utile, après le vote de deuxième lecture, de renvoyer ce projet de loi à un comité législatif. S'il ne l'a pas été c'est parce que le gouvernement a perdu la volonté politique de faire progresser ce projet de loi, car il n'arrive pas à trouver l'appui nécessaire dans son propre caucus. Il ne parvient peut-être pas non plus à obtenir l'appui nécessaire au Cabinet. Si le gouvernement avait mis le projet de loi aux voix, ses propres députés l'auraient peut-être rejeté.

Les Canadiens qui assistent aujourd'hui à nos débats doivent beaucoup s'amuser. En effet, ce projet de loi dont le gouvernement conservateur a pris l'initiative reçoit davantage l'appui des députés de l'opposition que des députés ministériels. Le député de Swift Current qui vient de poser une question a lui-même reconnu qu'il s'opposait au projet de loi. Je connais maints députés ministériels qui sont contre eux aussi. Le gouvernement ne passe pas à l'étude du projet de loi en deuxième lecture parce qu'il n'a pas assez d'appui dans son propre caucus. Il en résulte que nous allons renvoyer cette question pour étude à un comité spécial. Tôt ou tard, cette session sera prorogée et le projet de loi C-80 restera en plan. Nous n'aurons aucun projet de loi sur le contrôle des armes à feu, nous n'aurons aucun projet de loi du